

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.191

**Projet Barreau Nord  
de liaison routière RD  
910 - VC 5, Zone "Les  
Montagnes",  
commune de  
Champniers :  
validation de l'avant-  
projet présenté par le  
Conseil  
Départemental de la  
Charente**

**LE VINGT SEPT JUN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

**Secrétaire de séance** : Denis DOLIMONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Joël GUITTON à Vincent YOU, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s) :**

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.191**

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur BONICHON

**PROJET BARREAU NORD DE LIAISON ROUTIERE RD 910 - VC 5, ZONE "LES MONTAGNES", COMMUNE DE CHAMPNIERS : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET PRESENTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE**

Par délibération n°307 du 27 septembre 2018, GrandAngoulême a approuvé une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département de La Charente pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie routière de liaison entre la RD 910 et la VC 5 aux Montagnes sur la commune de Champniers.

Le coût prévisionnel de réalisation des travaux était fixé à 1 083 333 € HT, se décomposant ainsi :

1/Aménagement d'un giratoire sur la RD 910 et création du barreau de liaison (Participation du Département 30 % = 250 000 € HT)	833 333 € HT
2/Aménagement d'un giratoire en lieu et place du carrefour existant sur la VC5	250 000 € HT
	1 083 333 € HT

**La charge financière pour GrandAngoulême était donc de 833 333 € HT (1 083 333 – 250 000)**

Depuis la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, plusieurs réunions avec les élus de GrandAngoulême ont eu lieu :

- Le 13 mars 2018 ont été présentés les différents fuseaux possibles pour le tracé de la nouvelle voie.
- Le 4 octobre 2018, après avoir fait réaliser les études topographiques, le Département a présenté les avantages et inconvénients des diverses solutions et le tracé théorique a été arrêté.

Le dossier d'Avant-Projet a été transmis début mai et présente une évolution financière importante :

1/Aménagement d'un giratoire sur la RD 910 et création du barreau de liaison (Participation du Département passant de 250 000 à 450 000 € HT)	1 402 000 € HT (+ 568 667 €)
2/Aménagement d'un giratoire en lieu et place du carrefour existant sur la VC5	300 000 € HT (+ 50 000 €)
	1 702 000 € HT (+ 618 667 €)

**Le reste à charge pour GrandAngoulême est de 1 252 000 € HT.**

Les services du conseil départemental expliquent le surcoût par le fait que l'étude géotechnique menée à partir d'octobre 2018 a révélé que les terrains traversés par le projet ont servi de dépôt de remblais pour une entreprise de travaux publics aujourd'hui disparue.

Ces remblais sont malheureusement impropres à une réutilisation telle qu'elle était prévue dans l'étude prévisionnelle initiale.

En effet, le profil de voie nécessite de creuser côté D 910 et de remblayer côté VC 5 et généralement, les matériaux excavés sont réutilisés dans les zones à rehausser.

Dans le cas de ce projet, il faut évacuer des quantités considérables de déblais-déchets et faire venir des matériaux adaptés pour la partie remblai.

Il est proposé de conserver le dossier technique mais en l'organisant en 2 phases de façon à lisser la charge financière supplémentaire en demandant au conseil départemental de prévoir le giratoire Barreau-VC5 en tranche optionnelle.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 19 juin 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avant-projet présenté par le conseil départemental de la Charente et le coût du projet global pour la partie GrandAngoulême estimé à 1 252 000 € HT.

**D'APPROUVER** une augmentation de l'autorisation de programme n°48 « Aménagement Barreau Nord Les Montagnes » d'un montant de 252 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant à intervenir à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Charente

**D'IMPUTER** la dépense sur le budget principal – Opération Barreau Nord AP 48.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u>  09 juillet 2019